



Envoyé en préfecture le 29/09/2021  
Reçu en préfecture le 29/09/2021  
Affiché le 29/09/2021  
ID : 063-200071199-20210927-CCPL\_2021\_123-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2021  
Date d'affichage : 20 septembre 2021

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

#### Absents :

Denis BEAUVAIS, Emilie GOURBEYRE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Françoise MECHIN-VERNIER, Yves RAILLIERE, Dominique TIXIER, David DESPAX, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2021-123 : LANCEMENT D'UNE EXPERIMENTATION DE PRESTATION DE SERVICE EN GRH  
AVEC LA COMMUNE DE MARINGUES**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

A l'occasion du renouvellement des équipes administratives de la commune de Maringues, il a été saisi l'opportunité d'expérimenter une prestation de service au niveau de la Gestion des Ressources Humaines avec Plaine Limagne.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et pour une durée de 1 ans, Plaine Limagne gèrera le suivi de carrière (édition et archivage des contrats, des arrêtés...) et la paye des agents de la commune de Maringues. Le maire reste l'ordonnateur des payes et le conseil municipal garde ses prérogatives en termes de rémunération des agents, créations et suppressions de postes... La paye sera produite par

Plaine Limagne, au nom de la mairie de Maringues, et le paiement sera effectué par le service comptable de la mairie.

Cette expérimentation doit conduire à libérer du temps pour les agents administratifs municipaux et permettre d'optimiser les coûts des agents chargés de la paye à Plaine Limagne.

A terme, si l'expérimentation est un succès, le service sera proposé à toutes les communes de Plaine Limagne.

Celles-ci pourront rejoindre le dispositif si elles en voient l'intérêt. Si l'expérimentation n'est pas concluante, la compétence sera rendue à la mairie. Le prix de la prestation est fixé à 100 € / an par agent pour la première année. Des points d'étape seront organisés pour évaluer la prestation.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, les élus de Maringues ne prennent pas part au vote.

→ Après en avoir délibéré à 24 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, le conseil communautaire décide :

- de valider l'expérimentation d'une prestation de service "Gestion des Ressources Humaines" entre Plaine Limagne et la commune de Maringues ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 29/09/2021  
Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

